

6^{me} CATÉGORIE

Les Donateurs qui s'engageront à verser \$100.00
chaque année pendant 5 ans.

Ils seront considérés comme principaux fondateurs.

Un tableau renfermant les noms des Fondateurs
et des Principaux Fondateurs sera placé dans la
Chapelle pour perpétuer la mémoire de leurs bien-
faits.

Vu et approuvé à l'Archevêché de Québec, le 13
Novembre 1893.

† L. N. ARCH., DE CYRÈNE

Coadjuteur de S. E. le Cardinal Taschereau.

ADRESSER LES DONS À LA
RÉVÉRENDE MÈRE ECONOMO DES FRAN-
CISCAINES MISSIONNAIRES DE MARIE,
180 GRANDE ALLÉE, QUÉBEC.

